



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20508
7 mars 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Lettre datée du 7 mars 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une liste des violations du cessez-le-feu par l'Iran.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI

Annexe

1. Le 6 mars à 0 h 20, des éléments du génie militaire iranien, équipés de 4 camions à benne, 2 pelleteuses, 1 bulldozer et 1 rouleau compresseur, ont été repérés alors qu'ils procédaient à des travaux en face du talus iranien au point de coordonnées 991-748 dans le secteur du IIIe corps d'armée (secteur sud).
2. Il leur a été enjoint, par l'intermédiaire des observateurs internationaux qui se trouvaient alors sur les lieux, d'arrêter leurs opérations, mais les éléments iraniens n'ont pas obtempéré.
3. Toutes les tentatives des observateurs internationaux ayant été vaines, nos unités n'avaient d'autre choix que d'ouvrir le feu pour mettre un terme à ces opérations.
4. Les éléments iraniens ont riposté, mais nos unités sont parvenues à les réduire au silence et les tirs se sont arrêtés à 11 h 35.
5. A 17 h 12, les Iraniens ont pilonné à l'artillerie lourde et au lance-roquettes le secteur du IIIe corps d'armée (secteur sud); nos unités ont dû riposter et les échanges de tirs se sont prolongés quelque temps.
6. Il a été constaté dernièrement que la partie iranienne a multiplié les opérations de génie, installant de nouvelles pompes à eau pour continuer à inonder le secteur sud; c'est ainsi que a) le 5 mars à 7 heures, des éléments du génie iranien, équipés d'un bulldozer et de 4 camions à benne, ont été repérés alors qu'ils procédaient à la consolidation d'une route au point de coordonnées 549-218, à 800 mètres du périmètre avancé des unités du VIIe corps d'armée (secteur sud); b) le 5 mars à 8 heures, des éléments du génie iranien, équipés de 2 pelleteuses, 2 bulldozers, 1 rouleau compresseur, 14 camions à benne et 1 niveleuse, ont été repérés alors qu'ils procédaient à la consolidation d'une route aux points de coordonnées 332-574 et 300-641, à 900 mètres du périmètre avancé des unités du VIIe corps d'armée (secteur sud); c) le 6 mars à 7 h 20, des éléments du génie iranien, équipés d'une pelleteuse et de 17 camions à benne, ont été repérés alors qu'ils procédaient à la réfection et à la consolidation d'une route aux points de coordonnées 432-534 et 535-298, entre 700 à 750 mètres du périmètre avancé des unités du VIIe corps d'armée (secteur sud); d) le 6 mars à 8 heures, 1 pelle mécanique, 2 treuils et 1 camion-remorque transportant quatre pompes à eau ont été repérés alors qu'ils venaient des arrières-lignes iraniennes, et à 10 h 40, une pompe à eau a été déchargée pour installation au point de coordonnées 952-811 dans le secteur du IIIe corps d'armée.
7. Les activités menées par la partie iranienne dans le secteur central se sont accrues, avec la création de nouvelles positions et le renforcement des positions existantes; c'est ainsi que a) le 6 mars, la partie iranienne a créé deux postes de garde aux points de coordonnées 156-792 et 155-787, à 1,5 kilomètre du périmètre avancé des unités du Ier corps d'armée spécial (secteur central); b) le 6 mars à 2 h 45, une patrouille iranienne composée d'une douzaine d'éléments a été repérée alors qu'elle creusait une tranchée de communication à la cote 570 au point de coordonnées 141-811, à 1,5 kilomètre du périmètre avancé de nos unités; c) le

6 mars à 8 h 5, deux patrouilles iraniennes, composées respectivement d'une quinzaine d'éléments et de sept, ont été repérées alors qu'elles creusaient une tranchée de communication et qu'elles mettaient en place deux positions de tir à la cote 535 au point de coordonnées 147-805, à 1 100 mètres du périmètre avancé de nos unités .

Ces agissements sont contraires aux dispositions du cessez-le-feu. En outre, la partie iranienne, contrairement aux promesses qu'elle avait faites au représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Jan Eliasson, lors de sa dernière visite à Téhéran, poursuit son entreprise d'inondation.
